

Nombre de communes ayant mis en place une gestion différenciée

Description

On considère ici la part des communes du Parc ayant mis en place la gestion différenciée sur leur territoire, faisant l'objet d'une étude de gestion ou d'un plan d'action communal (note de cadrage technique) ou qui ont adhéré / signé la Charte d'entretien des espaces publics de l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

$(\text{nb communes en gestion différenciée} / \text{nb total de communes}) \times 100$

Contexte / Analyse

La gestion différenciée est une méthode d'entretien des espaces verts qui se démarque de méthodes traditionnelles par l'intégration du développement durable.

Cette gestion n'exclut pas l'entretien conventionnel et/ou horticole de certains espaces verts, mais tient compte des spécificités de chaque site pour lui appliquer une gestion adéquate en limitant les interventions (tontes, produits phytosanitaires, plantations...) tout en leur conservant une vocation esthétique et d'accueil du public. La gestion différenciée permet notamment de préserver et enrichir la biodiversité locale, de limiter la pollution de l'eau, de réduire l'impact carbone et de contribuer à la préservation et

à la restauration de la trame verte et bleue.

Résultats

En 2014, 6 communes sont signataires de la Charte Entretien des Espaces Publics (minimum niveau 3), Arques, Guînes, Longuenesse, Nielles les Blequin, Bouquehault et Wimille. On dénombre 29 commune signataires dans le Département du Pas-de-Calais (source: AEAP, 2013), ainsi on estime le niveau d'engagement des communes du Parc assez bon (4,5% des communes du Parc engagées contre 3,4% des communes engagées au niveau départemental).

Au 1er janvier 2017 :

- 22 communes du Parc sont engagées dans une démarche de gestion différencie
- 17 communes du Parc sont signataires de la charte d'entretien des espaces publics

Sans objet

Fréquence de mise à jour :



(années)

Pour en savoir plus

[Site de l'agence de l'eau Artois-Picardie](#)

Fiche mise à jour le : 1 décembre 2017